

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.001

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 09 JUIN 2023 ET INFORMATIONS PORTANT SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE AU REGARD DE LA DÉLÉGATION DES COMPÉTENCES

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Grégory DEBAUVE À Emilie BRIAND, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment les articles L2121-7; L2121-12; L2121-13; L2121-13-1; L2121-17; L2121-25.

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances 20 septembre 2023 ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 11 voix contre s'étant manifestées

APPROUVE la signature du procès-verbal du conseil municipal du 09 juin 2023

PREND ACTE des décisions prises par Mme le Maire au regard des délégations de compétences

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance

Solène ALLANIC

Le Maire

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.002

DELIBERATION PORTANT INSTALLATION DE MME ISABELLE LE MADEC EN QUALITÉ DE CONSEILLÈRE MUNICIPALE AU POSTE RENDU VACANT PAR LA DÉMISSION DE MME FRANÇOISE GUYOT

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Grégory DEBAUVE À Emilie BRIAND, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121 – 4,

Vu l'article L.270 du Code électoral pris en application de l'article 4 de la loi 82-974 du 19 novembre 1982,

Vu la lettre de Madame Françoise GUYOT, du 21 août 2023 présentant sa démission de Conseiller Municipal ;

Considérant que Madame le maire a accepté cette démission en date du 28 août 2023 ;

Vu l'avis de la commission administration générale et des finances réunie le 20 septembre 2023 ;

Considérant que son poste étant devenu vacant, il convient de pourvoir à son remplacement,

Considérant qu'il convient d'assurer le remplacement de Madame Françoise GUYOT par la candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Garches autrement », à savoir Madame Isabelle LE MADEC;

Considérant les éléments susvisés ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés

CONSTATE l'installation de Madame Isabelle LE MADEC en qualité de Conseillère Municipale, en remplacement de Madame Françoise GUYOT, Conseillère Municipale de la liste « Garches autrement », démissionnaire.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance

Solène ALLANIC

Le Maire

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.003

**DELIBERATION PORTANT DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATIONS
D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION DE
L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES FINANCES,**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Grégory DEBAUVE À Emilie BRIAND, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances du 20 septembre 2023,

Considérant que suite au changement intervenu au sein du Conseil Municipal, il convient de modifier la composition de la commission de l'administration générale et des finances,

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestée(s)

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein de la commission de l'administration générale et des finances,

La nouvelle composition de la commission de l'administration générale et des finances est la suivante :
Mme Jeanne BÉCART, Maire, Présidente.

M.	Bertrand OLIVIERO
Mme	Béatrice BODIN
M.	Julien MAGITTERI
Mme	Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
M.	Allain MAIRE
M.	Grégory DEBAUVE
M.	Pierre-Louis BRIÈRE
Mme	Solène ALLANIC
M.	Yves MENEL
M.	Philippe HERZOG

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance

Solène ALLANIC

Le Maire

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.004

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION, SPORTS, JEUNESSE, CULTURE, LOISIRS, MONDE ASSOCIATIF

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00 , en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Grégory DEBAUVE À Emilie BRIAND, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances du 20 septembre 2023,

Considérant que suite au changement intervenu au sein du Conseil Municipal, il convient de modifier la composition de la commission de l'éducation, sports, jeunesse, culture, loisirs, monde associatif,

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestée

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein de la commission de l'éducation, sports, jeunesse, culture, loisirs, monde associatif

La nouvelle composition de la commission de l'éducation, sports, jeunesse, culture, loisirs, monde associatif est la suivante :

Mme Jeanne BÉCART, Maire, Présidente.

M.	Julien MAGITTERI
Mme	Cécile PONY-VIGIER
Mme	Sophie RECHSTEINER
M.	Marc LAUNAY
Mme	Sylvie THOMAS-DURIER
M.	Pierre-Louis BRIÈRE
Mme	Solène ALLANIC
M.	Yann BURSTEIN
Mme	Isabelle LE MADEC

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance

Solène ALLANIC

Le Maire

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.005

**DELIBERATION PORTANT DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSIGNATION
D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION DE
L'AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITÉ, SANTÉ, HANDICAP**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Grégory DEBAUVE À Emilie BRIAND, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances du 20 septembre 2023,

Considérant que suite au changement intervenu au sein du Conseil Municipal, il convient de modifier la composition de la commission de l'affaires sociales, solidarité, santé, handicap

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestées

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein de la commission de l'affaires sociales, solidarité, santé, handicap

La nouvelle composition de la commission de l'affaires sociales, solidarité, santé, handicap

est la suivante : Mme Jeanne BÉCART, Maire, Présidente.

M. Bertrand OLIVIERO
Mme Charlotte BAQUET
Mme Nathalie LOUVEL
Mme Sylvie THOMAS-DURIER
Mme Agnès DUMONT
M. Grégoire VERSPIEREN
Mme Caroline FACY
M. Grégory DEBAUVE
Mme Sylvie BOSSET
Mme Isabelle Le MADEC

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance

Solène ALLANIC

Le Maire

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.006

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE L'URBANISME ET DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Grégory DEBAUVE À Emilie BRIAND, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances du 20 septembre 2023,

Considérant que suite au changement intervenu au sein du Conseil Municipal, il convient de modifier la composition de la commission extra-municipale de l'urbanisme et des permis de construire

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestées

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein de la commission extra-municipale de l'urbanisme et des permis de construire

La nouvelle composition de la commission de extra-municipale de l'urbanisme et des permis de construire est la suivante :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
• Béatrice BODIN	• Marc LAUNAY
• Thierry MARI	• Grégoire VERSPIEREN
• Charlotte DENIZEAU-LAHAYE	• Solène ALLANIC
• Bruno GUERRA	• Benoît BAS
• Sophie RECHSTEINER	• Allain MAIRE
• Patricia SAVIN	• Nathalie LOUVEL
• Grégory DEBAUVE	• Benoît CUIGNET
• Pierre-Louis BRIÈRE	• Yves MENEL
• Yann BURSTEIN	• Isabelle LE MADEC
• Philippe HERZOG	

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance

Solène ALLANIC

Le Maire

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.007

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DE LA CIRCULATION, STATIONNEMENT, TRANSPORTS

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Grégory DEBAUVE À Emilie BRIAND, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances du 20 septembre 2023,

Considérant que suite au changement intervenu au sein du Conseil Municipal, il convient de modifier la composition de la commission extra-municipale de la circulation, stationnement, transports

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestées

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein de la commission extra-municipale de la circulation, stationnement, transports

La nouvelle composition de la commission extra-municipale de la circulation, stationnement, transports est la suivante :

TITULAIRES

- Thierry MARI
- Béatrice BODIN
- Julien MAGITTERI
- Allain MAIRE
- Bruno GUERRA
- Marc LAUNAY
- Pierre-Louis BRIÈRE
- Yann BURSTEIN
- Philippe HERZOG

SUPLÉANTS

- Sophie RECHSTEINER
- Sylvie THOMAS-DURIER
- Agnès DUMONT
- Benoît BAS
- Solène ALLANIC
- Nathalie LOUVEL
- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Patricia SAVIN
- Sylvie BOSSET
- Isabelle LE MADEC

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

Le secrétaire de séance

Solène ALLANIC

Le Maire

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.008

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Grégory DEBAUVE À Emilie BRIAND, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances du 20 septembre 2023,

Considérant que suite au changement intervenu au sein du Conseil Municipal, il convient de modifier la composition de la commission extra-municipale du développement durable et de l'environnement

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestées

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein de la commission extra-municipale du développement durable et de l'environnement

La nouvelle composition de la commission extra-municipale du développement durable et de l'environnement est la suivante :

TITULAIRES

- Béatrice BODIN
- Julien MAGITTERI
- Sophie RECHSTEINER
- Patricia SAVIN
- Grégoire VERSPIEREN
- Caroline FACY-LUIRARD
- Solène ALLANIC
- Sylvie BOSSET
- Isabelle LE MADEC

SUPPLÉANTS

- Nathalie LOUVEL
- Allain MAIRE
- Bruno GUERRA
- Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
- Thierry MARI
- Benoît CUIGNET
- Grégory DEBAUVE
- Sylvie THOMAS-DURIER
- Laurence DERMAGNE
- Philippe HERZOG

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance

Solène ALLANIC

Le Maire

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.009

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Grégory DEBAUVE À Emilie BRIAND, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances du 20 septembre 2023,

Considérant que suite au changement intervenu au sein du Conseil Municipal, il convient de modifier la composition Commission Marché à Procédure Adaptée

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestées

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein de la Commission Marché à Procédure Adaptée

La nouvelle composition du conseil d'administration de la Commission Marché à Procédure Adaptée

Mme Jeanne BÉCART, Maire, Présidente.

Titulaires :

- Thierry MARI
- Béatrice BODIN
- Benoît BAS
- Bruno GUERRA
- Yann BURSTEIN

Suppléants :

- Julien MAGITTERI
- Sophie RECHSTEINER
- Bertrand OLIVIERO
- Pierre-Louis BRIERE
- Philippe HERZOG

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance

Solène ALLANIC

Le Maire

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.010

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Grégory DEBAUVE À Emilie BRIAND, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances du 20 septembre 2023,

Considérant que suite au changement intervenu au sein du Conseil Municipal, il convient de modifier la composition du Centre Communal d'Action Sociale :

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestées

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale :

La nouvelle composition est la suivante :

Mme Jeanne BÉCART, Maire, Présidente

- Bertrand OLIVIERO
- Agnès DUMONT
- Charlotte BAQUET
- Grégory DEBAUVE
- Grégoire VERSPIEREN
- Nathalie LOUVEL
- Sylvie BOSSET
- Isabelle LE MADEC

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance

Solène ALLANIC

Le Maire

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.011

DELIBERATION PORTANT DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Grégory DEBAUVE À Emilie BRIAND, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances du 20 septembre 2023,

Considérant que suite au changement intervenu au sein du Conseil Municipal, il convient de modifier la composition de l'Office Municipal des Sports

Considérant les éléments susvisés,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, et 7 abstentions s'étant manifestées

DESIGNE les représentants du Conseil Municipal au sein de l'Office Municipal des Sports

La nouvelle composition de l'Office Municipal des Sports est la suivante :

Mme Jeanne BÉCART, Maire, Présidente d'Honneur

- Julien MAGITTERI
- Solène ALLANIC
- Pierre-Louis BRIÈRE
- Sylvie THOMAS-DURIER
- Cécile PONY-VIGIER
- Patricia SAVIN
- Nathalie LOUVEL
- Yann BURSTEIN
- Isabelle LE MADEC

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance

Solène ALLANIC

Le Maire

Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.012

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU MARCHÉ D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE GARCHES ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LEDIT MARCHÉ

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO, Grégory DEBAUVE à Emilie BRIAND

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et particulièrement ses articles R. 2124-2, R. 2131-16 à R. 2131-17 ;

Vu l'annonce de l'appel d'offres ouvert publiée au BOAMP et au JOUE le 4 juillet 2023 ;

Vu l'avis de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, développement économique et emploi, développement durable, environnement et sécurité du 19 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission de l'administration générale et des finances réunie le 20 septembre 2023 ;

Considérant que l'appel d'offre ouvert précité a été infructueux ;

Considérant que les besoin et l'enveloppe financière sont clairement définis ;

Considérant que la nécessité de renouveler un contrat d'assurance « dommages aux biens et risques annexes » pour la Ville et ses établissements publics pour une durée de 6 ans fermes et une valeur maximale de 300 000 € ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 4 abstentions s'étant manifestées,

AUTORISE Madame le maire à initier la procédure négociée portant sur la passation du lot « assurance dommage au bien » pour une durée de 6 ans et pour un montant maximal de 300.000€ à compter du 1^{er} janvier 2024.

AUTORISE Madame le maire à signer le marché de prestations de service d'assurance dommages aux biens et prestations annexes avec la société ayant remis l'offre la plus économiquement avantageuse.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Solène ALLANIC

Le Maire,
Jeanne BECART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.013

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR
DU CSU (CENTRE DE SUPERVISION URBAINE) INTÉGRANT UNE CHARTE
ÉTHIQUE DE VIDÉOSURVEILLANCE DES ESPACES PUBLICS**

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO, Grégory DEBAUVE à Emilie BRIAND

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2212-2 ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.251-2-4°, L.251-3 et L.255-1 ;

Vu le code de la route et notamment ses articles L.121-2, L.121-3, L.130-4, R.417-5, R.417-10 et R.417-11 ;

Vu le code de procédure pénale et notamment son article A37-15 ;

Vu la loi n°95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité routière modifiée ;

Vu la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 et notamment l'article 18 alinéa 4 ; Vu la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 complétée par le décret n°2016-1955 du 28 décembre 2016 modifiant le code de la route (articles R121-6 et R130-10) ;

Vu l'ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 relative à la partie législative du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté préfectoral dspc-v-251016-10 du 25 octobre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°20160331_13 du 31 mars 2016 relative à la mise en place de la vidéo verbalisation sur la Commune ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2017/66 du 13 décembre 2017 portant création d'une vidéo protection reliée à un Centre de Supervision Urbaine (C.S.U.) ;

Vu le projet de Règlement Intérieur du CSU de la ville de Garches ;

Vu l'avis de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, développement économique et emploi, développement durable, environnement et sécurité du 19 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances du 20 septembre 2023 ;

Considérant les éléments susvisés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité des suffrages exprimés, 11 voix contre et 1 abstention s'étant manifestées,



ADOpte le Règlement intérieur du CSU de la ville de Garches et la charte éthique de vidéosurveillance des espaces publics qui lui est rattachée

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Solène ALLANIC

Le Maire,
Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.014

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DE LA DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE DES ÉLUS RELEVANT DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL PARIS OUEST LA DÉFENSE

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO, Grégory DEBAUVE à Emilie BRIAND

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC

Vu la loi n°2015-366 en date du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

Vu la loi n°2022-217 en date du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi « 3DS » ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1111-1-1, R.1111-1-A à R.1111-1-D et L.2131-11 ;

Vu la charte de l' élu local, Vu le code général de la fonction publique, Vu le code pénal, Vu le décret n°2022-1520 en date du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu l'arrêté en date du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local ;

Vu la délibération n°06 (36/2020) du conseil de territoire en date du 11 juillet 2020 portant communication et lecture par le président du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense de la charte de l' élu local ;

Vu la charte du référent déontologue des élus du conseil de territoire de l'établissement public territorial POLD et pour les conseillers municipaux des communes respectives de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Rueil-Malmaison, Suresnes et Vaucresson ;

Vu la délibération du conseil de territoire en date du 26 septembre 2023 portant désignation du référent déontologue des élus à l'échelle de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense pour 9 Communes du territoire ;

Vu l'avis de la commission administration générale et des finances réunie le 20 septembre 2023 ;

Considérant que la loi n°2022-217 en date du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi « 3DS », a complété l'article L.1111-1-1 du CGCT, qui consacre les principes déontologiques applicables aux élus au sein d'une charte de l' élu local, afin de prévoir que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect » de ces principes ;

Considérant que ce référent déontologue de l' élu local doit être désigné par l'organe délibérant de chaque collectivité et établissement public local ;

Considérant qu'il a été proposé de procéder à la désignation du référent déontologue des élus commun à l'EPT et aux 9 communes volontaires formant le territoire Paris Ouest La Défense à main levée ;



Considérant que Monsieur Christophe PALLEZ a été désigné référent déontologue des élus pour les élus du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et pour les conseillers municipaux des communes respectives de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Rueil-Malmaison, Suresnes et Vaucresson ;

Considérant les éléments susvisés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

PREND ACTE de la désignation de Monsieur Christophe PALLEZ référent déontologue des élus pour les élus du conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et pour les conseillers municipaux des communes respectives de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Rueil-Malmaison, Suresnes et Vaucresson

PREND ACTE de la charte du référent déontologue des élus du conseil de territoire de l'établissement public territorial POLD et pour les conseillers municipaux des communes respectives de Courbevoie, Garches, La Garenne-Colombes, Levallois-Perret, Nanterre, Neuilly-sur-Seine, Rueil-Malmaison, Suresnes et Vaucresson

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Solène ALLANIC

Le Maire,
Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.015

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION À CONCLURE ENTRE L'ASSOCIATION ENVIRONNEMENT 92 ET LA VILLE DE GARCHES EN VUE D'ACCROITRE LA VÉGÉTALISATION SUR LE TERRITOIRE ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO, Grégory DEBAUVE à Emilie BRIAND

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2131-1 ;

Vu l'avis de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, développement économique et emploi, développement durable, environnement et sécurité du 19 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission de l'administration générale et des finances réunie le 20 septembre 2023 ;

Considérant le réchauffement climatique ;

Considérant que la Ville de Garches souhaite lutter contre la pollution atmosphérique et l'accumulation de chaleur ;

Considérant que la Ville de Garches veut favoriser la biodiversité en ville ;

Considérant le souhait de la Ville de Garches de défendre la nature en ville pour la santé et le bien-être de ses habitants ;

Considérant la volonté de la Ville de Garches de participer au projet « Planter des arbres en ville » de l'association Environnement 92 ;

Considérant les éléments susvisés ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité des suffrages exprimés,**

APPROUVE la convention entre la Ville de Garches et l'association Environnement 92 pour « Planter des arbres en ville ».

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Solène ALLANIC

Le Maire,
Jeanne BECART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.016

DELIBERATION PORTANT INSTITUTION D'UNE MAJORATION DE TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE DUE AU TITRE DES LOGMENTS MEUBLÉS

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Grégory DEBAUVE À Emilie BRIAND, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 31 de la Loi de Finances Rectificative pour 2014 n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 ;

Vu l'article 73 de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

Vu l'article 1407 Ter du Code général des impôts ;

Vu l'avis de la Commission Administration générale et Finances du 20 septembre 2023 ;

Considérant que les communes, peuvent par délibération, majorer d'un pourcentage compris entre 5 % et 60 % la part de cotisation de taxe d'habitation qui leur revient au titre des logements non affectés à l'habitation principale ;

Considérant que l'un des objectifs poursuivis par ce dispositif est de favoriser la mise sur le marché de logements non occupés dans les villes où il existe un déséquilibre marqué entre l'offre et la demande de logement ;

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer à compter de l'année 2024, une majoration de 35 % de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 4 voix contre et 7 abstentions s'étant manifestées,

MAJORE de 20,12 % à 35 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements meublés à compter de l'année d'imposition 2024

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Solène ALLANIC

Le Maire,
Jeanne BECART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.017

DELIBERATION PORTANT LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE DE 2 ANS SUR LES CONSTRUCTIONS NOUVELLES À USAGE D'HABITATION

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Grégory DEBAUVE À Emilie BRIAND, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Vu l'avis de la Commission Administration générale et Finances du 20 septembre 2023 ;

Considérant que suite à la réforme de la taxe d'habitation et au transfert de la part départementale de la taxe foncière sur la propriété bâtie, le Conseil Municipal peut voter la limitation de l'exonération sur deux ans pour les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logement ;

Considérant que cette limitation est fixée à 40 % de la base imposable et concerne tous les immeubles à usage d'habitation ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 4 voix contre s'étant manifestées,

DECIDE de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation à compter de l'année d'imposition 2024

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Solène ALLANIC

Le Maire,
Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.018

DELIBERATION PORTANT MISE EN ŒUVRE DE L'ACTE DE VENTE DU 10 AVRIL 1992 RELATIF À LA CESSIION DE 10 LOGEMENTS SOCIAUX AU PROFIT DU BAILLEUR SOCIAL HAUTS-DE-SEINE HABITAT

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Grégory DEBAUVE À Emilie BRIAND, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-I ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu l'acte de cession du 10 avril 1992 conclu entre la Ville et APEC HABITATION ;

Vu l'évaluation du service des domaines en date du 26 mai 2023 portant à 1 457 000€ € la valeur vénale des biens de la Ville ;

Vu l'offre ferme et définitive du 22 septembre 2023 portée par HAUTS-DE-SEINE HABITAT pour un montant global de 1 311 000 € pour les 10 logements ;

Vu l'avis de la Commission de l'Équipement, Urbanisme, développement économique et emploi, développement durable, environnement et sécurité du 19 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission de l'administration générale et des finances du 20 septembre 2023 ;

Considérant que la cession foncière a donné lieu à un transfert de propriété en 2022 ;

Considérant qu'il convient de régulariser cette situation ;

Considérant que les biens récupérés par la Ville appartiennent au domaine privé de la Ville ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 11 voix contre et 2 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE la rétrocession des 10 logements par SEQENS dans le domaine privé de la Commune ;

APPROUVE la cession des 10 logements au prix de 1 311 000 € à Hauts de Seine Habitat ;

DESIGNE l'étude notariale Malard et associés de Garches pour dresser les actes à intervenir ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Solène ALLANIC

Le Maire,
Jeanne BECART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.019

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU MARCHÉ DE RENOUVELLEMENT DU PARC D'HORODATEURS POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE GARCHES ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LEDIT MARCHÉ.

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Grégory DEBAUVE À Emilie BRIAND, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et particulièrement ses articles R. 2124-2, R. 2131-16 à R. 2131-17 ;

Vu l'annonce de l'appel d'offres ouvert publiée au BOAMP et au JOUE le 27 juillet 2023 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'offre réunie le 13 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, développement économique et emploi, développement durable, environnement et sécurité du 19 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission de l'administration générale et des finances réunie le 20 septembre 2023 ;

Considérant la nécessité d'assurer le renouvellement et la maintenance curative, préventive et évolutive du parc d'horodateurs de la ville ;

Considérant que la société TransdevPark Voirie a soumis l'offre la plus économiquement avantageuse ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 4 voix contre et 7 abstentions s'étant manifestées

APPROUVE la signature du marché de prestations de service d'assurance dommages aux biens et prestations annexes avec la société TransdevPark Voirie

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Solène ALLANIC

Le Maire,
Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.020

DELIBERATION PORTANT PRISE ACTE DU RÈGLEMENT DU MARCHÉ DE LA VILLE DE GARCHES

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO, Grégory DEBAUVE à Emilie BRIAND

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du commerce ;

Vu la loi du 18 juin 2014 dite Pinel ;

Vu le contrat de délégation de service public n°22DSP298 pour la gestion et l'exploitation du marché forain de la Ville signé avec la société Mandon-Somarep le 4 juillet 2023 ;

Vu l'avis de la commission de l'équipement, de l'urbanisme, développement économique et emploi, développement durable, environnement et sécurité du 19 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission de l'administration générale et des finances du 20 septembre 2023 ;

Vu le projet de règlement du marché de la Ville ;

Considérant la nécessité d'actualiser le règlement du marché de la ville de Garches ;

Considérant l'opportunité de retenir l'ancienneté légale maximale pour qu'un commerçant puisse désigner un successeur sur son marché ;

Considérant les éléments susvisés,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés,

FIXE à 3 ans l'ancienneté nécessaire pour qu'un commerçant puisse proposer la désignation d'un successeur ;

PREND ACTE du nouveau règlement du marché de la ville de Garches ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Solène ALLANIC

Le Maire,
Jeanne BECART

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.021

DELIBERATION PORTANT SUR L'APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE COLLÈGE HENRI BERGSON, LE BÂTIMENT D'EXPÉRIMENTATION DE GUERRE DES MINES (BEGM) THÉTIS ET LA VILLE DE GARCHES ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Emilie BRIAND, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO, Grégory DEBAUVE à Emilie BRIAND.

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	26
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de sécurité intérieure ;

Vu la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

Vu l'instruction n°308-DEF/CEMM du 2 juillet 2004 ;

Vu le protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la Défense et la Sécurité nationale du 20 mai 2016 signé entre le ministère des armées, de l'éducation nationale et de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 7 avril 2011 relatif au respect de l'anonymat de militaires et de personnels civils du ministère de défense ;

Vu la convention de partenariat de classe de défense de sécurité globale (CDSG) ;

Vu l'avis de la Commission d'Education, Sports, Jeunesse, Culture, Monde Associatif, réunie le 18 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la Commission Administration générale et Finances réunie le 20 septembre 2023 ;

Considérant que ce partenariat promouvra l'égalité des chances et permettra aux collégiens de se familiariser avec un milieu professionnel peu commun ;

Considérant que la présente relation de partenariat doit faire l'objet d'une formalisation régulière ;

Considérant que l'accord de la Ville de Garches, en qualité de marraine, est nécessaire ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

AUTORISE la signature de la convention de coopération entre le collège Henri Bergson, le BEGM Thétis et la Ville de Garches.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Solène ALLANIC

Le Maire,
Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.022

DELIBERATION PORTANT SUR LE SÉJOUR EXTERNE ORGANISE PAR L'ÉCOLE DES SPORTS AU COURS DES VACANCES D'HIVER 2024.

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Emilie BRIAND À Bruno GUERRA, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

ABSENT(S) :

Grégory DEBAUVE

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	25
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	32

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code Général des Collectivités Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission de l'éducation, sports, jeunesse, culture, loisirs et monde associatif du 18 septembre 2023 ;

Vu l'avis de la commission administration générale et des finances du 20 septembre 2023 ;

Considérant que l'Ecole des Sports propose pendant les vacances d'hiver 2024, l'organisation d'un séjour de ski ;

Enfants de 9 à 12 ans	Garchois	1 ^{er} enfant	710 €
		2 ^{ème} enfant	600 €
	Non Garchois		840 €
Adolescents de 13 à 17 ans	Garchois	1 ^{er} enfant	770 €
		2 ^{ème} enfant	610 €
	Non Garchois		910 €

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

AUTORISE Mme le Maire à signer les conventions à intervenir avec les différents organismes concernés, relatives à l'ensemble des prestations qui ont été décrites précédemment ainsi que tout document ayant trait aux activités proposées.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Solène ALLANIC

Le Maire,
Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.023

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'ORGANISATION D'UN SÉJOUR PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DES 4 VENTS AU COURS DES VACANCES D'HIVER 2024.

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Emilie BRIAND À Bruno GUERRA, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

ABSENT(S) :

Grégory DEBAUVE

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	25
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	32

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code Général des Collectivités Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Éducation, Sports, Jeunesse, Culture, Loisirs, Monde associatif réunie le 18 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration Générale et des Finances réunie le 20 septembre 2023 ;

Considérant que l'accueil de loisirs des 4 vents propose pendant les vacances d'hiver 2024 l'organisation d'un séjour au ski ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE l'organisation par l'accueil de loisirs des 4 vents, d'un séjour neige à Crest Voland (73), pendant les vacances d'Hiver du 10 au 17 février 2024,

FIXE la participation des familles à ce séjour de la manière suivante :

TAUX D'EFFORT	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF HORS GARCHES
32,10%	176,55	481,5	545,7

AUTORISE Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec l'organisme concerné.

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

Le Secrétaire de Séance
Solène ALLANIC

Le Maire,
Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.024

DELIBERATION PORTANT SUR L'ORGANISATION D'UN TEMPS PÉRISCOLAIRE À LA VILLE DE GARCHES EN SOUTIEN AUX DISPOSITIFS DE L'EDUCATION NATIONALE.

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Emilie BRIAND À Bruno GUERRA, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

ABSENT(S) :

Grégory DEBAUVE

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	25
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	32

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code Général des Collectivités Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le code de l'Éducation ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Éducation, Sports, Jeunesse, Culture, Loisirs, Monde associatif réunie le 18 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration Générale et des Finances réunie le 20 septembre 2023;

Considérant que le Ministère de l'Éducation Nationale souhaite mettre en place un soutien renforcé pour accompagner les élèves en difficulté ;

Considérant que la ville de Garches souhaite contribuer à la mise en place de ce dispositif au service des familles ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la création du temps « Accueil récréatif » et le tarif associé

AUTORISE Mme le Maire

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Solène ALLANIC

Le Maire,
Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

2023.09.27.025

DELIBERATION PORTANT SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE L'EDUCATION NATIONALE ET LA VILLE DE GARCHES POUR L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA NATATION AU SEIN DE LA PISCINE MUNICIPALE ET AUTORISATION DONNÉE À MME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 27 septembre 2023 à 18 heures 00, en Mairie, sous la Présidence de Madame Jeanne BECART Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :

Jeanne BECART, Bertrand OLIVIERO, Béatrice BODIN, Cécile PONY-VIGIER, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Julien MAGITTERI, Charlotte BAQUET, Benoît BAS, Allain MAIRE, Bruno GUERRA, Marc LAUNAY, Sylvie THOMAS-DURIER, Sophie RECHSTEINER, Patricia SAVIN, Benoît CUIGNET, Grégoire VERSPIEREN, Caroline FACY, Roman JACQUEMONT, Solène ALLANIC, Yann BURSTEIN, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC, Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Thierry MARI À Jeanne BECART, Nathalie LOUVEL À Sophie RECHSTEINER, Thierry DE PONCINS À Sylvie THOMAS-DURIER, Emilie BRIAND À Bruno GUERRA, Pierre-Louis BRIÈRE À Cécile PONY-VIGIER, Nathalie BOINET À Caroline FACY, Agnès DUMONT À Bertrand OLIVIERO,

ABSENT(S) :

Grégory DEBAUVE

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	25
Nombre de pouvoirs	7
Nombre de votants pouvoirs compris	32

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Solène ALLANIC



Vu le Code Général des Collectivités Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le code de l'Éducation ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Éducation, Sports, Jeunesse, Culture, Loisirs, Monde associatif réunie le 18 septembre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Administration Générale et des Finances réunie le 20 septembre 2023;

Considérant que l'apprentissage de la natation fait partie des programmes d'enseignement du premier degré ;

Considérant que cette convention définit les objectifs de l'activité, ses conditions d'organisation et les responsabilités réciproques des personnels enseignants et des maîtres-nageurs sauveteurs ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la convention entre la Ville de Garches et la Direction des services de l'Éducation Nationale des Hauts de Seine relative à l'organisation de l'enseignement de la natation au profit des établissements scolaires du premier degré

AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le Secrétaire de Séance
Solène ALLANIC

Le Maire,
Jeanne BECART

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 28 septembre 2023

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 28 septembre 2023